Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502594-20251217-DELIB1032025-DE

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

L'an Deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Broladre, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Francine LOUET, Adjoints, M. Maurice ROBIDOU, Mme Chantal GLE, Mme Françoise MOUCHEL, M. Guy VIDELOUP, Mme Chantal JOLY, M. Yves BIGOT, M. Dominique FOURRIER, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. André DUBOURG
Date d'envoi de la convocation : 10 décembre 2025
Absents excusés : Mme Marie-Jeanne CHARMEUX (a donné procuration de vote à M. Guy VIDELOUP)
Absent : M. Daniel BONHOMME
Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de Présents : 12 Nombre de Votants : 13

DELIBERATION 103/2025 – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE DU SYNDICAT DES EAUX DE BEAUFORT – EXERCICE 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article D2224-1 qui stipule que « le maire présente au conseil municipal, […], un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Il en est de même pour l'assainissement […], qu'il concerne l'assainissement collectif ou l'assainissement non collectif »
Monsieur Le Maire communique à l'assemblée le rapport annuel 2024 établi par le Syndicat des Eaux de Beaufort portant sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable,
Considérant que la distribution de l'eau est assurée pour la commune par le Syndicat des eaux de Beaufort auquel la commune a transféré sa compétence (587 abonnés pour Saint-Broladre),
Vu le rapport annuel pour l'année 2024 dressé par le Syndicat des eaux de Beaufort,
Vu la présentation du rapport par Monsieur Le Maire.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre acte de la présentation de ce rapport annuel 2024 établi par le Syndicat des Eaux de Beaufort portant sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable.

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification ou publication le 19 décembre 2025
et transmission en Préfecture, le 19 décembre 2025

Affaire inscrite à l'ordre du jour.
Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 17 décembre 2025
Le Maire
Jean-François GOBICHON

MAIRIE DE SAINT-BROLADRE * ILLE-ET-VILAINE *

Le Secrétaire de Séance
André DUBOURG

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh